



Conseil Municipal du 15 septembre 2026
Salle du Conseil Municipal à Villemur-sur-Tarn

Extrait du Registre des Délibérations

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le 23/09/2026
ID : 031-213105844-20260915-DELIB2026087-DE



Délibération 2026-087

**Cession à la SCI NORLOC – Pechnaugué 3 – Rectification de la délibération
n°2025-106 du 08 décembre 2025**

L'An deux mille vingt-six et le mardi 15 septembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Serge MOULET, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 09 septembre 2026.

Présents

M. Serge MOULET, Mme Caroline VILLA, M. Quentin DUROS, Mme Sabrina ROMERO, M. Pierre CRESUT, **(arrivé à 19h25)**, Mme Nathalie GILARD, M. Jean-Louis LATUGAYE, M. Jacques ASO, Mme Laure PICARD, M. Christophe MAZZOLENI, Mme Audrey RAMOND, M. Mickael MOULON, Mme Céline CAMMAS, M. Eric ESPANOL, Mme Brigitte BERTO, M. Frédéric BURGALAT, Mme Sonia GOMEZ, M. Hervé BENECH, Mme Océane HILLAIRET, Mme Chloé PLACIER, Mme Florence DELTORT, Mme Christine POMMEREUL, M. Olivier DE BENEDICTIS.

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme Jade MALAFOSSE a donné pouvoir à M. Jacques ASO,
M. Guillaume TURROQUES a donné pouvoir à M. Serge MOULET,
M. Michel NOT a donné pouvoir à Mme Caroline VILLA,
Mme Nathalie BLATCHE a donné pouvoir à Mme Sabrina ROMERO,
M. Daniel REGIS a donné pouvoir à Mme Florence DELTORT,
Mme Louise MICHARD a donné pouvoir à M. Olivier DE BENEDICTIS.

Conseiller absent excusé

Aucun.

Secrétaire de séance

Mme Laure PICARD.

Membres en exercice - 29 | **Membres présents – 23** | **Pouvoirs - 06** | **Membre absent – 0**

Exposé

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de rectifier la délibération n°2025-106 en date du 08 décembre 2025 concernant l'offre de la société SCI NORLOC représentée par Monsieur Norbert NAIGLIN, qui propose d'acquérir une partie de la parcelle dite « Solde LOT A », cadastrée ZA203, sise sur la Commune de Villematier – zone Pechnauquié 3, et appartenant à la Commune de Villemur-sur-Tarn, pour une surface rectifiée de 73 m² au prix de 60€ HT/m².

Le projet d'activité est de type local commercial à louer.

L'avis du domaine de la Direction Régionale des Finances Publiques en date du 24 juillet 2026 détermine la valeur vénale à 55€ assortie d'une marge d'appréciation de 10% soit 60.50€.

L'offre s'élève donc à la somme de 4 380€ HT.

Monsieur le Maire précise que les frais et droits liés à la vente (honoraires du notaire et du géomètre notamment) seront à la charge de l'acquéreur.

Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **Confirme** la rectification de la délibération n°2025-106 en date du 08 décembre 2025 ;
- **D'autoriser** la vente d'une parcelle d'une surface 73 m² au prix de 60 € HT/m² soit 4 380€ à la SCI NORLOC dans les conditions citées supra ;
- **D'autoriser** la vente à la société SCI NORLOC avec faculté de se substituer toute personne physique ou morale en lien avec ladite société, porteur du projet initial ;
- **De désigner** Maître Cécile MARTY, Notaire à Villemur-sur-Tarn, afin de rédiger tout acte nécessaire à cette dite cession ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Résultats du vote

Votants – 29 | Pour – 29 | Contre – 00 | Abstention – 00

La Secrétaire de séance,

Laure PICARD



Pour extrait conforme,
Le Maire,

A handwritten signature in purple ink, appearing to read "Serge Moulet".
Serge MOULET